



PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 4 mai 2026

20 place du village
05160 PONTIS
Tel : 04.92.44.26.94
mairiedepontis@wanadoo.fr
www.pontis.fr

- Date de la convocation : le 27 avril 2026
- Présents : 7 : Monsieur GAMBAUDO Georges, Madame JAUBERT Sylvie, Monsieur FLUCHERE Frédéric, Monsieur GINESTET Jean, Madame LAGIER Elodie, Madame BOQUELET Camille, Monsieur VAN BEVER Julien
- Monsieur le Maire ouvre la séance à **17h00** et constate que le quorum est atteint.
- Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'une secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Camille BOQUELET est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

L'ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal

1. *Annule et remplace la délibération sur le vote des Taxes Directes Locales pour 2026*
2. *Annule et remplace la délibération sur la désignation des membres de la commission d'Appel d'Offres*
3. *Questions diverses*

N° : 2026-30

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Annule et remplace la délibération 2026-25

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général des impôts, notamment l'article 1636 B sexies,
Vu l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026,

Monsieur le Maire,

INFORME aux membres du Conseil Municipal que, suite à la réception de l'état de notification des bases et des taux d'imposition des taxes locale pour l'année 2026 il convient de voter les taux de référence 2026 pour :

- la taxe foncière bâti,
- la taxe foncière non bâti et
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

PRECISE que le taux moyen communaux constatés au niveau départemental pour l'année 2025 sont les suivant :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 51,01%

Taxe Foncière sur les propriétés non bâtie : 67,14%

Taxe d'habitation : 18,99%

PROPOSE de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2026 :

- Taxe Foncière (bâtie) : **31,44%**
- Taxe Foncière (non bâtie) : **55,81%**

PROPOSE de fixer le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 9,95 %, conformément aux dispositions légales.

Ouï cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2026 comme ci-dessus pour l'année 2026
 - Taxe Foncière (bâtie) : **31,44%**
 - Taxe Foncière (non bâtie) : **55,81%**
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) à **9,95 %**,
- **PRÉCISE** que le taux de THRS est en augmentation par rapport à 2025 afin de se conformer aux règles d'encadrement des taux,
- **DIT** que ces taux seront appliqués pour l'établissement des impositions 2026
- **DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal 2026

N°2026-31

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Annule et remplace la délibération n°2026-20

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1411-5,
Considérant la nécessité de constituer une commission d'appel d'offres à caractère permanent,
Considérant que, pour les communes de moins de 3 500 habitants, cette commission est composée du maire ou de son représentant, président, et de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

PROPOSE de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Ouï cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DIT** que Monsieur le Maire est président de droit de la commission d'appel d'offres ;
- **DECIDE** de désigner les membres suivants pour composer la commission d'appel d'offres de la commune :

Membres titulaires

Monsieur FLUCHERE Frédéric

Madame LAGIER Elodie

Monsieur VANBEVER Julien

Membres suppléants

Madame BOQUELET Camille

Madame JAUBERT Sylvie

Monsieur GINESTET Jean

- **DIT** que les membres ainsi désignés sont élus pour la durée du mandat du Conseil Municipal.

Levée de la séance 17h15

Questions diverses :

- **Loyer 2026 de la société de chasse.**

Celle-ci nous demande une baisse du loyer annuel. Cette demande sera délibérée au prochain conseil.

- **Mission de chaque conseiller**

Adroit : Elodie LAGIER

Eglise + Esprayas : Frédéric FLUCHERE + Michel BAYARD

Chevaliers : Camille BOQUELET

Notaires + Chappas : Jean GINESTET + Mireille CARLIN

Sartres + Fontbelle : Sylvie JAUBERT + Julien VAN BEVER

Monsieur le Maire rappelle à tous qu'il faut être très prudent dans les réponses que nous pouvons faire aux demandes des habitants. L'important est de connaître les attentes de chacun afin d'orienter au mieux les décisions du conseil.

*- **Présentation du panneau pour la baignoire***

Monsieur le Maire remercie l'association des Rimachays pour avoir remis en état la baignoire des moutons aux Chevaliers.

Jean GINESTET et Sylvie JAUBERT proposeront un panneau d'affichage explicatif.

*- **Les Feux***

Il est rappelé que tous les feux sont interdits à partir du 1^{er} juin par arrêté préfectoral et en raison en particulier de la sécheresse.

L'exemple du feu non maîtrisé au camping les Granges aurait pu avoir des conséquences beaucoup plus graves sur les mobil-homes placés à proximité.

Fait et délibéré en séance,
le jour, mois et an susdits

Vu, secrétaire de séance
Pour extrait conforme,

Le Maire,